



Communiqué de Presse

SONATRACH et Eni SpA signent un Protocole d'Intention sur la réduction des émissions en Algérie

Alger, 17août 2026,

SONATRACH et Eni ont procédé, le 17 août 2026, à la signature d'un protocole d'intention pour identifier et promouvoir des opportunités et initiatives concrètes visant la décarbonation du secteur pétrolier et gazier et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris le méthane en Algérie, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales du secteur pétrolier et gazier.

Ce protocole s'inscrit dans la continuité des travaux et des actions menés dans le cadre du Mémorandum d'Intention signé en 2023 entre **SONATRACH** et Eni, dans le cadre de la coopération technologique pour la réduction et la valorisation du torchage du gaz, ainsi que pour le développement de technologies de réduction des émissions. Les résultats de ces travaux, y compris les bilans énergétiques, ont permis d'identifier des opportunités d'intérêt mutuel et de mettre en œuvre des actions concrètes.

Un programme structuré d'activités conjointes a été mis en œuvre, comprenant des analyses techniques, des initiatives de renforcement des capacités et des visites de terrain visant à identifier les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de méthane. Des formations ciblées ont permis de mettre en œuvre immédiatement et précisément les mesures sur le site. Ces activités ont permis d'identifier des initiatives dans plusieurs domaines, notamment la réduction des émissions fugitives et mise à l'évent, l'efficacité énergétique, la réduction du torchage et l'évaluation des possibilités de captage, d'utilisation et de stockage du carbone.

La mise en œuvre du Mol signé en 2023 a également permis de mener conjointement une campagne de détection et de réparation des fuites (LDAR), ce qui a permis de réduire considérablement les émissions fugitives. Des campagnes de mesures LDAR sont désormais menées de manière autonome et systématique au niveau des groupements exploités conjointement par **SONATRACH** et Eni. L'évaluation des émissions de référence a également été réalisée sur six installations exploitées par **SONATRACH** et Eni en Algérie.

La signature de ce nouveau protocole permettra de poursuivre les travaux engagés depuis 2023, mais aussi d'explorer de nouveaux domaines afin de mettre en œuvre des initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il vise également à coopérer dans le domaine des initiatives de captage naturel du CO₂ par le biais du projet forestier.

Pour rappel, Eni est une entreprise énergétique intégrée active dans l'exploration, la production, le raffinage et la commercialisation de pétrole, de gaz, de GNL, d'électricité et de produits chimiques. Elle possède une vaste expérience dans les énergies renouvelables, les procédés de bioraffinage et l'économie circulaire, et favorise un accès efficace et durable à l'énergie au profit des institutions locales dans les pays où elle est présente.

Fin du Communiqué.

Contact presse :

SONATRACH - Fax: 023 48 34 96
Courriel: CMN.Presse@sonatrach.dz
Site web: www.sonatrach.dz